



République Française  
Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement de Béthune

**Extrait du registre des délibérations**  
**De la commune de SAILLY SUR LA LYS**  
**Séance du 9 juin 2023 - 2**

**Date de la convocation : 2 juin 2023**

**Date d'affichage : 2 juin 2023**

L'an 2023 le 9 juin à 20 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLY sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

**Étaient Présents** : M. THOREZ Jean-Claude – M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine – Mme CALDI Christine – M. CARDON Olivier – M. COLLET Olivier – M. COTE Alexandre - Mme de SWARTE Marie-Dominique – Mme DIEUDONNE Nadine – M. DUPONT Bruno – Mme HERDIN Andrée – Mme LUTZ Véronique – Mme MARTEAU Martine – M. PRUVOST Arnaud - M. RAVET Pierre-Luc - Mme RUCKEBUSCH Geneviève – M. TASSEZ Florent - Mme VAN BECELAERE Edith.

**Absent(s) ayant donné procuration** : Mme BOUNOUA Rachida à M. CARDON Olivier - Mme CAZAUX Christine à Mme RUCKEBUSCH Geneviève – Mme DEBUYSER Chantal à Mme de SWARTE Marie-Dominique – M. KNOCKAERT Vincent à M. RAVET Pierre-Luc - Mme PALLADINO Dominique à Mme MARTEAU Martine –

**Absent(s)** : M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. LEROY Bertrand - M. PECQUEUR Sylvain.

**Secrétaire de séance** : Olivier COLLET

**Nombre de membres du Conseil municipal** : 26

**Nombre de membres présents** : 18

**Nombre de membres votants** : 23

**Délibération n° 2023 – 27**

**OBJET**      **Modification du tableau des effectifs : création de 2 postes à temps non complet**

En raison de l'évolution des besoins de personnel au sein des services municipaux, il y a lieu de faire évoluer le tableau des effectifs.

1) Entretien du château de bac

L'entretien du bâtiment et du parc va nécessiter le renforcement des équipes d'agents municipaux, à la fois au service technique, et au service « entretien restauration ».

Un poste d'adjoint technique à temps plein est vacant au tableau des effectifs, sur lequel il sera possible de recruter un agent d'entretien des espaces verts, qui pourra être affecté une partie de son temps à l'entretien du parc du château, et l'autre partie de son temps à l'entretien de la voirie en remplacement d'un agent à temps non complet partant en retraite le 1er août 2023.

En ce qui concerne l'entretien et le nettoyage du bâtiment, il faudra renforcer l'équipe du service « entretien-restauration », par un agent à temps non complet dans un premier temps. Ce poste est à créer au tableau des effectifs.

2) Accueil de la mairie

Au vu de la charge de travail incombant à l'équipe administrative, il y a nécessité de la renforcer avec l'apport d'un agent à temps non complet essentiellement chargé de l'accueil. Ce poste est à créer.

Ceci exposé, le Conseil municipal décide de créer :

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires pour renforcer l'équipe des agents d'entretien des bâtiments ;
- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires pour assurer l'accueil de la mairie et diverses tâches administratives liées à l'accueil.

**A l'unanimité**

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

**Mention exécutoire : oui**

Ainsi fait et délibéré en séance,

Les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,

Jean-Claude THOREZ

